

Département :

Commune :

UPBD le : 29/05/12

SOLS

BOUE EVAC.

No : 1 CAKESA3A4 BA139 BOUE DESHYDRATEE

Remarques :

CAKES A3A4:BA139 07052012 SEMAINE 18

SIAAP - SITE SEINE AVAL - SAV

ROUTE DE FROMAINVILLE

BP 104

MAISONS LAFFITTE

78603 MAISONS LAFFITTE CEDEX

 G = mesure du laboratoire de Gravelines
 * = mesure sous accréditation

 L = mesure du laboratoire de Lille
 O = mesure du laboratoire de Loos-en-Gohelle

Transmis & Seco

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Réf. qualité / limites qualité / valeurs guides / val. impératives
SIAAP - LISTE CAKE A3A4				
PARAMETRES PREALABLES				
Entrainement par l'eau	-	L Oui		
Mise en solution	NF EN 13346	L Oui		
Minéralisation Boue	NF X 31-147	* L Oui		
Préparation	-	L Oui		
Lyophilisation	NF ISO 16720	* L Oui		
Purification	-	L Oui		
PHYSICO-CHIMIE				
Matière sèche	NF EN 12880	* L 51.7	% brut	
pH (eau)	EN 12176	L 8.35	u.pH	
Matière organique	Calcul	L 25	% brut	
Carbone organique total	NF ISO 14235	* L 14.3	% brut	
Azote Kjeldahl	NF EN 13342	* L 0.965	% brut	
Rapport C/N	Calcul	L 15	.	
Phosphore total en P2O5	NF EN ISO 11885	* L 6.2	% brut	
Soufre total	NF EN ISO 11885	L 21500	mg/kg sec	
CATIONS				
Ammonium	Selon NF EN ISO 11732	L 0.136	% brut	
Calcium exprime en CaO	NF EN ISO 11885	L 7.1	% brut	
Magnésium exprime en MgO	NF EN ISO 11885	L 0.755	% brut	
Potassium exprime en K2O	NF EN ISO 11885	L 0.182	% brut	
METAUX				
Aluminium	NF EN ISO 11885	L 11000	mg/kg sec	
Bore total	NF EN ISO 11885	L 32	mg/kg sec	
Cadmium	NF EN ISO 11885	* L 4.1	mg/kg sec	≤ 10
Chrome total	NF EN ISO 11885	* L 62	mg/kg sec	≤ 1000
Cuivre	NF EN ISO 11885	* L 660	mg/kg sec	≤ 1000
Fer total	NF EN ISO 11885	* L 80000	mg/kg sec	
Mercuré total	Combustion sèche	* L 3.0	mg/kg sec	≤ 10
Nickel	NF EN ISO 11885	* L 27	mg/kg sec	≤ 200
Plomb	NF EN ISO 11885	* L 182	mg/kg sec	≤ 800
Selenium	NF ISO 20280	* L 6.5	mg/kg sec	
Zinc	NF EN ISO 11885	* L 1940	mg/kg sec	≤ 3000
Chrome + cuivre + nickel + zinc	Calcul	L 2690	mg/kg sec	≤ 4000

 Analyse des échantillons semaine n° : 2012-18
 Siccité (moyenne d'analyses quotidiennes) : 51.7 %

 Boue Seine Aval +

 Boue réglementaire

 Boue non conforme. FNC n° _____

 Boue conforme au décret 97.1133 et arrêté du 08/01/98

DATE : 31/05/12 VISA Responsable laboratoire UPBD

Fidelis

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme d'un facsimile photographique intégral. Ce document comporte 2 pages et 0 annexe.
 Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.

 Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux
 - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande -

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 29/11/2006.

 Laboratoire accrédité par
 la section essai du COFRAC
 sous les numéros
 1-2202 (L), 1-2203 (G)
 et 1-2385 (O)


Département :

Commune :

SOLS

BOUE EVAC.

No : 1 CAKESA3A4 BA139 BOUE DESHYDRATEE

Remarques :

CAKES A3A4:BA139 07052012 SEMAINE 18

SIAAP - SITE SEINE AVAL - SAV

ROUTE DE FROMAINVILLE

BP 104

MAISONS LAFFITTE

78603 MAISONS LAFFITTE CEDEX

G = mesure du laboratoire de Gravelines
* = mesure sous accréditation

L = mesure du laboratoire de Lille
O = mesure du laboratoire de Loos-en-Gohelle

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Réf. qualité / limites qualité / valeurs guides / val. impératives
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES				
Fluoranthene	XP X 33-012	* L 0.82	mg/kg sec	≤ 5
Benzo(b)fluoranthene	XP X 33-012	* L 0.36	mg/kg sec	≤ 2.5
Benzo(k)fluoranthene	XP X 33-012	* L 0.17	mg/kg sec	
Benzo(a)pyrene	XP X 33-012	* L 0.29	mg/kg sec	≤ 2
Benzo(ghi)perylene	XP X 33-012	* L <0.005	mg/kg sec	
Indeno (1,2,3-cd) pyrene	XP X 33-012	* L 0.19	mg/kg sec	
Somme des HPA detectes	Calcul	L 1.8	mg/kg sec	
POLYCHLORO-BIPHENYLES				
Trichlorobiphenyle 028	XP X 33-012	* L <10	ug/kg sec	
Tetrachlorobiphenyle 052	XP X 33-012	* L 11	ug/kg sec	
Pentachlorobiphenyle 101	XP X 33-012	* L 20	ug/kg sec	
Pentachlorobiphenyle 118	XP X 33-012	* L 16	ug/kg sec	
Hexachlorobiphenyle 138	XP X 33-012	* L 32	ug/kg sec	
Hexachlorobiphenyle 153	XP X 33-012	* L 42	ug/kg sec	
Heptachlorobiphenyle 180	XP X 33-012	* L 27	ug/kg sec	
Somme des PCB detectes	Calcul	L 150	ug/kg sec	≤ 800

A Lille, le 28/05/2012

Le Chef de Laboratoire,



A. LE MINOR

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme d'un facsimilé photographique intégral. Ce document comporte 2 pages et 0 annexe. Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande -

Laboratoire accrédité par la section essai du COFRAC sous les numéros 1-2202 (L), 1-2203 (G) et 1-2385 (O)



Eurofins IPL Nord
1, rue du Professeur Calmette
59046 Lille cedex

tél. +33 (0)3 20 87 77 27
fax +33 (0)3 59 31 74 77
service.client.nord@ipl-groupe.fr

www.eurofins-ipl.com
www.eurofins.fr/env

ESSAIS
Portées disponibles sur www.cofrac.fr